

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT  
~~~~~

Délibération n° 2013-64 du Comité syndical du Vendredi 22 Novembre 2013

~~~~~

**BUDGET ANNEXE SUPPLEMENTAIRE « SCOT »**

L'an deux mil treize le vingt deux novembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 14 novembre 2013.

Etaients présents ou représentés :	<b>Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSSSET, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Frédéric ROIG, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Luc VIALA (représenté par Rose-Marie VERDEJO), Louis VILLARET</b>
Absents ou excusés :	<b>Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, André GAY, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI</b>
<b>Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18</b>	

**Vu** le budget annexe créé en 2013 spécifiquement pour la prise en compte des recettes et des dépenses liées à la compétence SCOT.

**Vu** le premier Budget annexe Primitif voté début 2013.

**Considérant** qu'il convient aujourd'hui de proposer un Budget annexe supplémentaire SCOT pour cet exercice budgétaire,

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **D'adopter** le budget supplémentaire du Scot à :

- 109.457 euros en section de fonctionnement portant le budget SCOT 2013 à 120.693 euros en fonctionnement

En dépenses :

L'avancement de la démarche SCOT se poursuit avec quelques modifications dans la planification des études : en effet, l'étude mobilité est financée par les trois communautés de communes, elle sera donc financée sur le budget général. Les études complémentaires agricole et foncier (phase 1 de diagnostique) ainsi que l'étude paysagère (phase 1 de diagnostic) verront leur commencement d'exécution sur l'exercice 2013. Estimées réciproquement à 33.500 et 35.000 euros, nous devons maintenir en 2013 le financement des premières phases. Nous pouvons donc réduire le chapitre 011 pour ce qui concerne les frais liés aux études de 80.000 euros, et diminuer le chapitre 012 de 29 457 euros puisque poste de technicien initialement prévu n'est finalement pas financé par nos partenaires.

En recettes :

Nous avons été déclarés éligibles à l'Appel à projet « SCOT ruraux » mais le premier versement n'aura pas lieu, contrairement à ce que nous avions envisagé, sur l'exercice 2013. En effet, l'Etat ne finance que les études règlementaires du SCOT : soient les 3 tranches suivantes : diagnostic, PADD, DOO .

De plus, le Conseil général réduit sa participation de 8 220 euros par rapport à ce qui avait été demandé au Contrat de Pays 2013 (en effet, il ne finance que les études complémentaires et non les études sur lesquelles il doit donner un avis en tant que PPA). Ceci conduit à une diminution cumulée de nos recettes de 80.220 euros.

Nous devons donc diminuer la participation cumulée des deux communautés de communes de 29237 euros.

- et 4 000 euros en investissement,

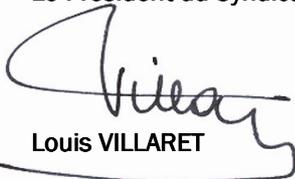
le budget annexe SCoT s'équilibre ainsi à 124 693 euros.

**Clermont l'Hérault, le 29 Novembre 2013**

**Publiée le 29 Novembre 2013**

**Transmise le 29 Novembre 2013**

**Le Président du Syndicat**



**Louis VILLARET**